Pardevant les Conseiller du Roy notaires a Rouen soussignés, est Comparu monsieur jean Maurial de La Bissiere, chirurgien major du Regiment des Dragons de La Reine, demeurant a Rouen rue des charettes parroisse saint etienne des tonneliers, maintenant en cette ville en Garnison.

Lequel a par ces presentes fait et constitué son procureur general et special la personne de Mr. Pierre Bellart avocat au Parlement et aux conseils du Roy demeurant à Paris Cloître St. honnoré auquel il donne pouvoir de Recevoir au nom dudit sieur constituant de monsieur Le Tresorier de l'academie de chirurgie de Paris une medaille d'or de cinq cent livres et La valleur d'une autre pareille adjugées par laditte academie pour Le prix double de cette année mille sept cent cinquante cinq au memoire numero Vingt qui a pour caractere distinctif une Salamandre avec cette devise <u>Nimium Extinguit desideratum renovat</u> et dont Ledit sieur constituant se declare L'auteur, donne Ledit sieur Constituant a son susdit procureur General et special Le pouvoir de faire les dilligences necessaires a la reception dudit prix double, en delivrer une descharge audit Tresorier de l'academie ou autres, passer et signer tous autres actes que besoin sera et Generallement agir

Je soussigné avocat aux Conseils du Roy chargé de la Procuration cy contre reconnois avoir reçu de Monsieur Foubert Tresorier de l'academie Royale de chirurgie la somme de cinq cents livres ensemble une medaille d'or adjugées a Mr. De la Bissiere Chirurgien major du Regiment de Dragons de la Reine pour le prix double de cette année dont je decharge mondit sieur Foubert et promets de le faire decharger. a Paris le deux may mil sept cent cinquante cinq.

Bellart

Con a Rouen le ... 1755 reçu douze sols Foucher

ACADEMIE NATIONALE DE M...

Comme le feroit ledit sieur Constituant
si il y etoit en personne, Promettant
avoir le tout pour agréable, obligeant &c.
Fait et Passé a Rouen en l'etude de
Charles Le Baillif un desdits notaires
soussignez, L'an mille sept cent cinquante
Cinq le vingt quatre avril aprés midy
et a signé aprés lecture faitte./

Scellé

maurial delabessiere

Le Baillif

Joury

Nous jean pierre le pesant chevalier seigneur
de boisguilbert et de pinterville conseiller du roy
en ses conseils lieutenant general du bailliage
de Rouen et president au siege presidial dudit
lieu certifions et attestons a tous qu'il apartien-
dra que mᵉ Joury et mᵉ Lebaillif sont notaires
Royaux en cette ville de Rouen que les signatures
cy dessus apposées sont leurs vrayes signatures
et celles dont ils ont coutume de se servir en
tous actes de leurs ministeres en foy de quoy
nous avons signé le present a icelui fait
apposer le cachet de nos armes donné
a Rouen en notre hotel le vingt quatre
d'avril mil sept cens cinquante
Cinq

Lepesant

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C___ N___

ARC 11
d. 64 n°21